

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-07-06-04

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme JUMIAUX A., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. AVRIL V (pouvoir à M. VASSELIN H.), M. FONTAINE S (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme MOA K. (pouvoir à Mme WILK I.), Mme SURET A. (pouvoir à Mme JUMIAUX A.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEUCAMP L.).

Etaient absents : M. WINTER G., Mme BREARD A., M. COUAILLET T.

Date de convocation : 28/06/2022

Date d'affichage : 28/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24

M. BEUCAMP L. a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMINOR :
CONSTRUCTION D'UN HABITAT DE TYPE INCLUSIF ET RECONSTRUCTION DE LA
RESIDENCE AUTONOMIE**

SEMINOR a réalisé, sur le territoire de la Commune, un ensemble immobilier destiné au logement de personnes âgées – Résidence « Les Myosotis ».

Les modalités de réalisation et de gestion ont été précisées dans la convention de construction du 4 janvier 1971 et le terrain a été mis à disposition de SEMINOR suivant bail emphytéotique du 2 mars 1971 d'une durée de 99 ans.

Par le projet d'avenant n°5 à la convention de construction, la Commune envisage de céder à SEMINOR la pleine propriété du terrain d'assiette, afin de conforter les droits de SEMINOR sur la construction.

Parallèlement, la Commune et SEMINOR se sont accordées à travailler ensemble sur la réalisation d'un nouvel ensemble immobilier dans le centre bourg permettant ainsi d'offrir des logements seniors à proximité des commerces et des services.

Une convention de partenariat sera établie à cet effet et précise les modalités de partenariat dans le cadre de l'offre de logement de la SEMINOR au sein de la commune.

Il s'agit notamment :

- Dans un premier temps, à court terme, d'un projet de construction d'un nouvel ensemble immobilier, de type inclusif, adapté au public senior, sur une parcelle d'environ 1700 m2 situé sur l'Ilot Cannevel
- Dans un second temps, à moyen terme, de relocaliser la résidence autonomie « Les Myosotis » en la reconstruisant sur une parcelle de l'Ilot Cannevel, ou à défaut sur un autre foncier à proximité du centre Bourg.

La convention serait conclue pour une durée de 20 ans, à compter de sa signature.

- Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de convention de partenariat entre la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et la SEMINOR

- Valide le projet de construction à court terme d'une résidence de type inclusif, adaptée aux publics Séniors sur une parcelle située sur l'Ilot Cannevel
- Valide le projet de reconstruction à moyen terme de la résidence Autonomie « Les Myosotis » sur l'Ilot Cannevel ou à défaut sur un autre foncier à proximité du centre Bourg
- Autorise Madame le Maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre des délégations, à signer tous les actes qui seront la conséquence de la présente délibération
- Dit que la DGS de la commune assure la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 11 juillet 2022,

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220711-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

